

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT CINQ  
 Le 17 janvier 2025 Le 27 janvier 2025 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

**Date d'affichage :**  
 Le 31 janvier 2025

**Etaient présents :**

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,  
 MAJDOUBI, SANNIER, VIDEAU.

**En exercice :** 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE  
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHEL,  
 SAINT-MARTIN ,

**Présents :** 20

**Votants :** 27

**Absents :**

Madame	ASSELINÉ	(excusée pouvoir à N.DORÉ)
Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	RAINE	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à X.RICHEL)

Alexandra SANNIER est désignée secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONVENTION RELAIS PETITE ENFANCE.**

Maud VIDEAU, Maire chargé de la jeunesse rappelle que Les communes d'Eterville, Louvigny et de Bretteville sur Odon agissent dans le cadre d'un partenariat en faveur de la petite enfance par le biais du Relais Petite Enfance (RPE)

Les missions du RPE sont définies selon 4 axes principaux :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément,
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20250127-20250102-DE Date de télétransmission : 03/02/2025 Date de réception préfecture : 03/02/2025
---

.../...

.../...

Les missions du RPE s'inscrivent en complément des missions du service de protection maternelle et infantile, il n'est pas un organisme employeur d'assistants maternels ni une structure d'accueil pour enfant.

Les 3 communes allouent une prestation de service forfaitaire répartie de façon égale (33.33%).

\*\*\*\*\*

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention de gestion du **01/01/2025** au **31/12/2029** (*ci-joint*).
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : le **31 janvier 2025**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **31 janvier 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20250127-20250102-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2025  
Date de réception préfecture : 03/02/2025